

4TJEAN045

PROLONGATION

**ROUTES DEPARTEMENTALES N° 217
COMMUNE D'ASNIERES-LA-GIRAUD
TRAVAUX ENEDIS**

DEVIATION

LA PRÉSIDENTE DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8, R 411-21-1R 411-25

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié par arrêtés successifs,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime en date du 28/03/2024.

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire d'Asnières-la-Giraud en date du 28/03/2024.

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de Nantillé en date du 28/03/2024.

Vu l'avis favorable de Madame le Maire de Sainte-Même en date du 27/03/2024.

CONSIDERANT les travaux d'ENEDIS sous la chaussée et l'accotement sur la route départementale n° 217 sur la commune d'Asnières-la-Giraud, hors agglomération, durant la période du 07 au 26 avril 2024.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Charente Maritime,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – L'arrêté n° 24TJEAN015 initialement pris jusqu'au 29 mars 2024 est prolongé jusqu'au 26 avril 2024.

ARTICLE 2 - Les prescriptions imposées par l'arrêté 24TJEAN015 restent inchangées.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera affiché dans la commune d'Asnières-la-Giraud par les soins du Maire et aux extrémités du chantier par les entreprises TTRS et SOBECA.

ARTICLE 4 -

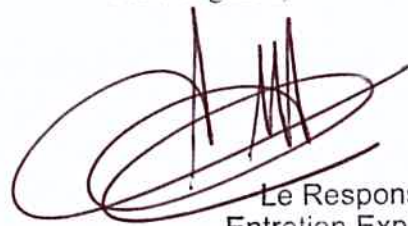
- Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Charente-Maritime,
- Monsieur le Maire d'Asnières-la-Giraud,
- Madame le Maire de Sainte-Même,
- Monsieur le Maire de Nantillé,
- Monsieur BOURON Gérald Directeur de l'entreprise TTRS,
- Monsieur GICQUEL Arthur Conducteur de travaux SOBECA,
- Monsieur le Directeur des Transports Routiers de Voyageurs de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- Monsieur le Directeur des Infrastructures du Département de la Charente-Maritime (Agence territoriale de Saint-Jean d'Angély),
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente-Maritime,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle,

Le **29 MARS 2024**

La Présidente du Département,
Par délégation,



Le Responsable
Entretien Exploitation

J.F SALANON

ARRETE D24TJEAN015

